En 1952, toutes les centrales de l'Ontario ont produit légèrement plus que la moitié autant que celles du Québec. Sur la production ontarienne totale, 11 p. 100 provenait des centrales privées.

Faute d'un marché libre pour déterminer les prix et les services en ce domaine où s'exerce un demi-monopole, la plupart des provinces ont tenté de réglementer l'industrie. Les diverses commissions provinciales de l'électricité ainsi que leurs fonctions et leur activité sont étudiées ci-dessous. Il est aussi question de certaines compagnies privées.

Terre-Neuve.—Il n'existe pas de réseaux hydro-électriques publics à Terre-Neuve. L'aménagement le plus vaste est à Deer-Lake, où la Bowater's Newfoundland Pulp and Paper Company Limited possède une usine d'une puissance totale de 150,000 h.p. La compagnie, qui y produit de l'énergie surtout pour ses propres fabriques de pâte et papier, en fournit aussi à la Buchans Mining Company, pour l'extraction, et à la Newfoundland Light and Power Company Limited, qui la distribue aux usagers de Corner-Brook et des centres avoisinants de la région de Bay-of-Islands.

L'Anglo-Newfoundland Development Company Limited a deux usines d'énergie hydro-électrique, d'une puissance globale de 59,900 h.p., l'une à Grand-Falls et l'autre à Bishop's-Falls. La société affecte la majeure partie de l'énergie qu'elle produit à la fabrication de pâte et de papier, mais elle fournit également l'éclairage et l'énergie aux villes de Grand-Falls, Bishop's-Falls, Botwood et aux collectivités environnantes.

La Newfoundland Light and Power Company Limited possède sept usines d'énergie hydro-électrique, d'une puissance globale de 55,400 h.p. Elle alimente la ville de Saint-Jean ainsi que celle de Bell-Island et les entreprises d'extraction du fer qui y sont établies.

La United Towns Electric Company Limited exploite sept usines, dont cinq à la baie Conception et deux dans la péninsule de Burin. Elle vend de l'électricité aux collectivités des péninsules d'Avalon et de Burin et aux entreprises minières de spath fluor, à St-Lawrence, dans la péninsule de Burin. Elle a produit en 1953, 27,398,345 kWh. La West Coast Power Company, filiale de la United Towns Electric Company, maintient une usine sur le ruisseau Lookout, tributaire du ruisseau Flat-Bay, lequel se déverse dans la baie Saint-Georges. Elle a produit 15,166,800 kWh en 1953.

Deux petites sociétés, la Clarenville Light and Power Company et la Union Electric Company, exploitent chacune une usine, la première à Clarenville et la seconde, à Port-Union.

Nouvelle-Écosse.—La première loi relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique en Nouvelle-Écosse date de 1909. Elle s'intitulait "Loi pour aider davantage à l'industrie minière de l'or". En 1914, une loi ayant été adoptée pour la mise en valeur de ses forces hydrauliques, la province s'occupa de faire le relevé de ses ressources en collaboration avec le gouvernement fédéral. En 1919, une autre loi créa la Nova Scotia Power Commission. Des relevés se poursuivent encore en Nouvelle-Écosse par les soins du gouvernement fédéral d'accord avec la Commission. La régie des ressources hydrauliques de la province est dévolue à la Couronne et appliquée en vertu de la loi de 1919 sur les cours d'eau de Nouvelle-Écosse. La Commission paye les redevances régulières pour les droits hydrauliques.

La Commission a pour fonction de fournir l'électricité par les moyens les plus économiques. La loi de l'électrification rurale de 1937 a grandement facilité le service de détail. Elle assure l'aide financière nécessaire pour équilibrer le coût et